



# PROJET EDUCATIF ANNEE 2011/2012

MAISON DES 5 ESPACES, Communay / Ternay,  
Château de la porte - 4 montée Saint-Mayol, 69360 Ternay.  
Tel : 09 50 87 43 84 / Fax : 09 55 87 43 84. / Email : [maisondes5espaces@free.fr](mailto:maisondes5espaces@free.fr)  
Agrément jeunesse et sport J69.07.0098  
Association loi 1901, N° Siret 31806994500034, code APE 9499Z  
Site internet : [www.maisondes5espaces.com](http://www.maisondes5espaces.com)

# INTRODUCTION

## La Maison des 5 Espaces

La Maison des 5 Espaces est une association loi 1901.

Elle intervient conventionnellement sur les communes de Communay et de Ternay, cependant son champ d'investigation peut-être élargi à l'espace territorial défini dans la communauté de communes.

Son siège social est situé : Château de la porte, 4 montée St Mayol 69360 Ternay.

L'association Maison des 5 Espaces est ouverte à tous.

L'association est laïque, elle s'interdit toute attache avec un parti politique ou avec une confession.

L'association est fédératrice des hommes et des femmes vivant sur les communes de Ternay et Communay.

L'association a contractualisé des partenariats avec différentes institutions qui consolident son dispositif la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance/Jeunesse), l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances.

# 1. MISSIONS

La Maison des 5 Espaces a pour but de favoriser une dynamique de développement local sur le territoire où elle évolue, en privilégiant les cinq pôles qui l'animent : enfance, adolescence, jeunesse, familles, associations.

Elle doit apporter des réponses et des outils aux différentes problématiques qui incombent aux communes en matière de politiques : enfance, jeunesse...

Elle a pour objet de favoriser l'intégration sociale en utilisant la culture et le sport comme support de travail.

- Etre citoyen c'est avant tout participer à l'organisation de sa vie, de sa commune, de son quartier.
- C'est aussi rappeler les obligations et les devoirs du citoyen face à la collectivité, garantissant ainsi les droits dont il pourrait bénéficier.
- En matière de projet, dans une perspective de réussite, il faut que ce dernier soit fédéré par les habitants du quartier ou de la commune.
- Il semble donc prioritaire de travailler avec eux, d'être à leur écoute et de créer les conditions nécessaires au dialogue.
- La lutte contre l'exclusion doit favoriser une démarche citoyenne, car être citoyen c'est s'identifier à un territoire et repérer les pouvoirs existants.
- Tout un chacun est citoyen de droit, encore faut-il dans le quotidien ne pas se sentir exclu, ni rejeté. Ce sentiment d'exclusion, met en cause le contexte socio-éducatif qui permet d'être membre d'une société, d'accepter une loi.

Les jeunes et, plus particulièrement, ceux en difficulté tiendront une place importante dans les concertations et les actions qui seront menées.

L'association participera à un partenariat actif tant avec les associations qu'avec les communes afin de renforcer le lien social.

L'association contribuera à favoriser l'accès de tous à la culture.  
La dimension humaine est sa référence et sa finalité.

## 2. OBJECTIFS

La structure doit favoriser une dynamique de développement local au sein de son espace territorial.

Elle a pour but de :

- ◆ Valoriser les actions culturelles existantes sur les deux communes.
- ◆ Développer le concept de la culture porteuse d'une responsabilité civique.
- ◆ Sensibiliser les publics scolaires et autres de Communay et de Ternay aux pratiques de l'expression et de la création culturelle.
- ◆ Porter une attention particulière aux publics les plus défavorisés.
- ◆ Contribuer à la création de conditions capables de mieux répondre à la demande des enfants, des adolescents, des jeunes, des familles, des associations, en mobilisant les différents acteurs afin d'obtenir le partenariat le plus large et le plus efficace.
- ◆ Etre un lieu de ressource susceptible de répondre aux attentes et aux demandes de nos différents publics : institutions, collectivité locales, associations, habitants (enfants, ados, jeunes, adultes).
- ◆ Impliquer les grands équipements culturels locaux (Lyon, Vienne...) en direction des publics des deux communes, et leur assurer un accès à ces équipements, grâce à une meilleure connaissance des procédures de création.
- ◆ Mettre en place des actions privilégiant la mobilisation et la participation de l'ensemble de tous ces publics.

### 3. L'ORGANISATION

Ce schéma repose sur un projet commun de la structure organisé en 5 secteurs, sous la responsabilité de la Directrice.

SECTEUR ENFANCE	SECTEUR ADOLESCENTS	SECTEUR JEUNES	SECTEUR FAMILLES	SECTEUR ASSOCIATIONS
3 - 8 ans	9/11 ans 12/14 ans 15/17 ans	18/25 ans		
Responsable Anne-Lise FEREZ	Responsable Bailly OURAGA	Responsable Bailly OURAGA	Responsable Monique PEREZ	Responsable Monique PEREZ

#### REMARQUE :

- ◆ L'organisation de la structure dans son fonctionnement doit présenter une grande cohérence.
- ◆ L'intervention de chacun doit s'effectuer selon des objectifs précis.
- ◆ La Directrice est garante de la cohérence de cette action d'ensemble.

A cette triple exigence, clarification des rôles et des statuts de chacun, découplage et unicité de l'action, doit correspondre une organisation très lisible de la structure, de sorte que l'on sache bien qui fait quoi, qui travaille avec qui, où, quand, comment. C'est la condition nécessaire au travail d'équipe, voire pluridisciplinaire (avec les partenaires, les intervenants, les associations, élus).

Au-delà, au niveau de la structure, les personnels relevant d'une même discipline ou assurant la même fonction se retrouvent entre eux, ils s'y rencontrent régulièrement pour échanger sur leurs pratiques professionnelles. Cette rencontre, selon la nature a pour objectif la concertation des 5 secteurs fonctionnels (enfants, adolescents, jeunes, familles, associations) en plus de la collaboration avec les associations et autres partenaires, il appartient à la

Directrice de coordonner et de réguler le fonctionnement de l'ensemble de ce dispositif, de veiller ainsi à ce que le projet de la structure ne soit pas la simple juxtaposition des attentes spécifiques des uns et des autres, mais soit la résultante d'un accord entre eux sur les axes, les priorités et les modalités d'intervention.

### 3.1. Les moyens humains

- ◆ Une directrice, deux animateurs responsables de secteur, 1 secrétaire, des animateurs accueil de loisirs sans hébergement, des animateurs accueil de loisirs avec hébergement, des animateurs intermittents, l'équipe de bénévoles, les adhérents.

Les fonctions exercées par le personnel de l'accueil de loisirs nécessitant une présence continue auprès des publics accueillis dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologique, la nourriture fournie dans ce cadre et intégralement à la charge de l'organisateur et n'est pas considérée comme avantage en nature au sens de la réglementation en vigueur.

### 3.2. Les moyens financiers

- ◆ Sources de financement principales : Les parents, les municipalités, la Caisse d'Allocations Familiales.
- ◆ Sources de financement par projets : Le Conseil Général, la Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, la Direction Départementale de la Cohésion sociale du Rhône.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des objectifs du projet associatif, la Maison des 5 espaces décline son champ d'investigation en cinq grands secteurs :

- ◆ Enfance
- ◆ Adolescence
- ◆ Jeunesse
- ◆ Famille
- ◆ association

Ces cinq secteurs resteront toujours en corrélation. La dynamique de travail consistera à mettre en place pour chaque projet, une approche méthodologique

transversale facilitant ainsi les interactions entre chaque secteur.

## 4. SECTEUR ENFANCE

### Constat

Les parents travaillent souvent à Lyon et doivent faire garder leurs enfants.

- ◆ Le problème de garde d'enfants sur les 2 communes est de plus en plus important, il manque des assistantes maternelles notamment pour les enfants de plus de 6 ans.
  - ◆ L'accès aux loisirs est parfois difficile pour les familles dites défavorisées.
  - ◆ La connaissance et l'appropriation des structures sportives et socioculturelles favorisent l'intégration et la participation des enfants à la vie sociale.
- Il y a une demande d'accompagnement scolaire de la part de certains publics de Communay et de Ternay.

De ce constat, les champs d'actions dégagés devront alors concourir à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de vie de l'enfant tant dans l'aménagement de son temps libre que dans ses activités socio-éducatives.

Les axes de travail privilégiés sont

- ◆ Le travail de partenariat.
- ◆ L'implication des familles.
- ◆ L'accueil de tous les enfants.

### 4.1. Le partenariat

La mobilisation des différents partenaires qu'ils soient institutionnels (élus, travailleurs sociaux, enseignants) ou associatifs (parents d'élèves, groupements de parents) a permis la constitution d'un réseau. Les liens ainsi créés doivent aboutir à une certaine cohérence de l'action éducative menée auprès du public des 3 -8 ans.

Cette mobilisation se fait par la mise en place d'échanges autour des problématiques du public enfant. Elle se fait par le biais de rencontres régulières tant sur la mise en place de projets que dans leur évaluation.

### 4.2. L'implication des familles

Principal lieu d'éducation, la famille est un partenaire essentiel de l'action menée auprès du public. L'émergence des besoins, des attentes aiguille notre action en faveur de ce public. Cette implication des familles permet de mesurer la nécessité des différents projets mais sert également à évaluer notre action. L'information, la communication, des moments de rencontre et d'échanges mais

également un travail de terrain permettent cette implication.

### 4.3. L'accueil de tous les enfants

Cet accueil favorise la rencontre des enfants de Communay et de Ternay quel que soit leur milieu. Ce mélange socioculturel favorise l'ouverture à l'autre, l'acceptation et le respect des différences. Une attention particulière doit être portée aux enfants ayant des difficultés (scolaires, financières, sociales et physiques...). Les besoins psychologiques (échanges avec les autres, estime de soi, confiance en soi, soutien dans des situations difficiles...) et physiologiques (manger à sa faim, boire, dormir...) de chaque enfant doivent être pris en compte dans le cadre de nos activités.

Cette volonté d'ouverture, de rencontre passe nécessairement par l'accès pour tous aux activités sportives, artistiques et culturelles, aux loisirs, et aux différents lieux ressources qui existent localement.

Cette sensibilisation, cette découverte des différentes activités, des différentes structures concourent à la participation de tous à la vie locale.

### 4.4. Objectifs

La Maison des 5 Espaces organise des activités périscolaires, extrascolaires et de vacances, des lieux d'accueil collectifs et des séjours de vacances pour les enfants de la commune dans le respect systématique des objectifs suivants :

- Offrir à l'enfant des repères comportementaux sociables
- Leur permettre la pratique d'activités qui l'attirent ou l'intéressent
- Leur donner un contexte attrayant qui développe leur autonomie, leur créativité, leurs prises de risques et de responsabilités
- Permettre de développer son sens critique et confiance en soi qui seront-les sources de son équilibre dans sa marche vers le statut d'adulte.

La cohérence globale du dispositif est fondée sur l'adaptation d'activités et de projets pédagogiques à chaque tranche d'âge.

Plusieurs dispositifs sont déjà mis en place et peuvent évoluer :

#### 4.4.1. L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 8 ans de Communay et de Ternay dans le cadre d'un projet intercommunal. Il fonctionne durant les vacances scolaires, automne, Noël, février, printemps, été pendant le mois de juillet et la 1<sup>ère</sup> semaine d'août et le mercredi.

L'Accueil de loisirs permet la sensibilisation des enfants aux activités sportives, artistiques ou culturelles en s'appuyant sur la notion de jeu, de découverte. Le cadre collectif de l'Accueil de loisirs permet de répondre à un besoin de

socialisation et de responsabilisation des enfants mais il favorise également la coopération entre les enfants.

#### ◆ Le rythme de l'enfant

Pour les petites vacances scolaires l'inscription se fait en journées entières. Pour les grandes vacances, l'inscription se fait à la semaine (4 ou 5 jours).

Concernant l'Accueil de Loisirs du mercredi l'inscription se fait pour l'année entière par journées entières, éventuellement un mercredi sur deux, les dates étant précisées lors de l'inscription.

Pour les mercredis, l'inscription occasionnelle pour une journée est possible, à titre exceptionnel et en fonction des places disponibles.

L'enfant est tout d'abord en repos, il est donc important de respecter son rythme. L'équipe pédagogique devra conjuguer la vie collective et le respect de l'autonomie, l'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

#### ◆ Déroulement d'une journée

Le matin, accueil échelonné au calme et en douceur

Activités

Repas

Temps de défoulement, temps libre

Retour au calme (sieste pour les petits, temps calme pour les grands)

Activités, goûters

Départ échelonné, temps libre

#### ◆ Les locaux

L'Accueil de loisirs fonctionne au château de la porte, au groupe scolaire des Pierres (Ternay).

- Effectif maximum :

3 à 6 ans → 60 enfants

6 à 8 ans → 60 enfants

#### ◆ Le lieu de restauration

Les enfants mangent à la cantine du groupe scolaire des Pierres (Ternay).

#### ◆ Le lieu de sommeil

Couchettes de l'école maternelle des Pierres (Ternay).

Sieste pour les 3 à 6 ans, le réveil est échelonné. Un adulte est présent durant la sieste.

Les plus grands ont un temps calme mais ils ont la possibilité de faire la sieste à

leur demande ou celle des parents.

◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, L'Accueil de loisirs utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

◆ L'infirmierie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise. Ce lieu permet à l'enfant d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Entrées et sorties échelonnées de 7h45 à 9h30 le matin et de 17h à 18h15 le soir. Il fonctionne à la journée mais pendant les vacances d'été à la semaine (4 ou 5 jours) sauf pour les moins de 5 ans.

◆ Les repas

Le service et le réchauffement des plats, le nettoyage de la cantine sont pris en charge par une dame de service ayant suivi une formation hygiène et alimentaire. Un animateur, si possible est placé à chaque table. Ce moment doit être le plus calme possible, un temps convivial, on prend son temps pour manger. Les enfants aident à débarrasser.

La confection des repas est prise en charge par un prestataire suivant le procédé « liaison froide ». Un goûter est prévu l'après-midi.

◆ Les espaces, les équipements

Le château, le groupe scolaire des Pierres, le foyer rural

- Bureau du directeur avec sièges afin d'accueillir les parents, téléphone portable...
  - Salle cuisine : cette salle est utilisée pour l'activité cuisine.
  - Salle poterie : Au rez-de chaussée, elle sert pour les activités manuelles ou salissantes.
  - A l'étage, salle décoration.
  - Salle à manger : Cantine de l'école des Pierres. A l'entrée toilettes, lavabos.
- Groupe scolaire des Pierres
- Plusieurs salles accueillent les 3-8 ans qui comprennent un espace jeux et un espace motricité. A côté se trouve la salle sieste.

◆ L'encadrement

L'Accueil de Loisirs dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur de l'Accueil de Loisirs , des animateurs(rices) selon

la réglementation jeunesse et sport.

#### 4.4.2. L'ACCUEIL AVANT OU APRES LA CLASSE

L'accueil périscolaire accueille les enfants scolarisés (maternelle, primaire) de Ternay et Communay.

Il fonctionne selon le calendrier scolaire semaine de 4 jours, lundi-mardi-jeudi-vendredi.

Les inscriptions à l'accueil périscolaire peuvent se faire à tout moment pendant l'année scolaire, elles peuvent être régulières ou exceptionnelles (prévenir la Maison des 5 Espaces dans ce cas).

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusque dans la salle d'accueil et de les récupérer de la même façon le soir.

Fonctionnant au sein des établissements scolaires, il peut s'intégrer au projet d'école. Véritable lieu de loisirs, il permet la mise en place de projets, la découverte d'activités variées.

##### ◆ Le rythme de l'enfant

Possibilité d'arrivée et de départ échelonné.

Le matin : accueil des enfants dans le calme, activités ou temps libre calme.

Le soir : L'enfant a passé sa journée en classe, il a donc besoin de se défouler (récréation), goûter à prévoir dans une ambiance conviviale et sereine puis activités.

##### ◆ Les locaux

L'accueil périscolaire fonctionne dans des locaux spécifiques et partagés.

A Ternay :

- Ecole élémentaire des Pierres, salle polyvalente, cour.
- Salle St Nicolas, l'école maternelle et élémentaire de Fléviu.

A Communay :

- Ecole maternelle des Bonnières, salle de classe, cour.
- Ecole élémentaire des Brosses, salle de classe + gymnase, cour.

##### ◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, l'Accueil de loisirs utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

##### ◆ L'infirmerie

Chaque école a un lieu spécifique pour l'infirmerie. Ce lieu permet à l'enfant d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Il fonctionne dans les écoles maternelles et élémentaires de Ternay et Communay de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 18H30.

◆ L'encadrement

L'accueil périscolaire dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit : 1 directeur Accueil de Loisirs selon la réglementation jeunesse et sport, des animateur(trices) avec ou en cours BAFA selon les besoins.

#### 4.4.3. LE CLUB DETENTE

Il accueille les enfants des écoles élémentaires de Ternay (Fléviu et les Pierres) et ceux de Communay (école des Brosses). Ateliers encadrés pendant le temps de cantine (ex : atelier informatique, brico-déco...).

Il fonctionne selon le calendrier scolaire.

Les inscriptions au Club Détente se font au trimestre.

◆ Le rythme de l'enfant

Activités de 12h à 13h ou 13h à 14h selon le temps de repas de l'enfant.

Canaliser l'énergie des enfants pendant le temps de midi de façon à équilibrer le rythme des enfants et à améliorer leur concentration.

◆ Les locaux

Il fonctionne dans les locaux des écoles.

◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, le centre de loisirs utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

◆ L'infirmerie

Chaque école a un lieu spécifique pour l'infirmerie. Ce lieu permet à l'enfant d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Il fonctionne dans les écoles élémentaires de Ternay.

Ecole élémentaire des Pierres : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12H à 13H et de 13H à 14H.

Ecole élémentaire des Brosses : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12H à 13H et de 13H à 14H.

#### ◆ L'encadrement

Le club détente dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit : 1 directeur Accueil de Loisirs dans chaque site ,1 animateur(trice) ou plus avec ou en cours BAFA selon les besoins.

#### 4.4.4. L'ANIMATION SCOLAIRE

L'animation scolaire offre aux enfants scolarisés (maternelle et primaire) à Ternay et Communay la possibilité d'assister à des spectacles et favorise ainsi leur accès à la culture.

Un travail de partenariat avec les écoles élargit ces animations à d'autres domaines et peut s'intégrer aux projets d'écoles, aux projets des classes.

#### ◆ Le rythme de l'enfant

Les animations scolaires seront proposées le matin aux écoles maternelles et l'après-midi aux écoles élémentaires selon le rythme des enfants dans la mesure de nos possibilités.

#### ◆ Les locaux

Salle de spectacle des Brosses à Communay ou dans les écoles.

#### ◆ Les lieux extérieurs

Des spectacles peuvent avoir lieu dans différents sites (théâtre jeunes années, opéra de Lyon...).

#### ◆ Encadrement

L'encadrement est effectué sous la responsabilité des enseignants suivant la réglementation de l'éducation nationale.

#### 4.4.5. L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

L'accompagnement scolaire permet de suivre et d'aider les enfants qui ont des difficultés. Il constitue une dynamique d'accompagnement éducatif. Il a pour but de mettre en valeur leurs compétences et leurs acquis, d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales, ou économiques de la ville et de son environnement proche. Il fonctionne à l'école élémentaire de Fléviu et des Pierres et accueille les élèves du CP au CM2 selon le calendrier scolaire semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

◆ Le rythme de l'enfant

L'équipe pédagogique devra prendre en compte l'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels.

Après la sortie à 16h30, un temps de récréation de 20 minutes au moins est nécessaire pour que les enfants se défoulent et puissent goûter tranquillement.

◆ Les locaux

Ecole élémentaire de Fléviu et Ecole élémentaire des Pierres (Ternay)

Effectif : 30 enfants maximum chaque jour sur l'ensemble des deux écoles.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

De 16h30 à 18h.

◆ Encadrement

1 Coordinateur (le responsable secteur adolescent) coordonne l'ensemble de l'accompagnement scolaire, des animateurs (trices) salariés ou bénévoles.

## 5. SECTEUR ADOLESCENTS

Constat lié au public adolescent (9-17 ans) des communes de Communay et Ternay.

◆ Problème de mobilité des jeunes.

◆ Il existe sur les communes des groupes d'adolescents de 12 à 17 ans qui semblent ne pas être intégrés à la vie des communes.

◆ Il existe de nombreuses activités proposées sur les communes mais celles-ci n'accueillent que peu d'adolescents.

◆ Après l'âge du collège, les adolescents qui vont au lycée quittent quotidiennement la commune et participent de moins en moins aux activités qui s'y déroulent.

◆ Enfin, dans des communes qui connaissent de fortes influences des villes voisines (Lyon, Vénissieux, Givors), il est nécessaire de développer un travail de prévention en direction des adolescents qui restent un public par définition en construction et donc très influençable.

\* Manque d'un lieu d'accueil spécifique pour les jeunes sur chaque commune.

### 5.1. Introduction

Tenant compte de cette analyse, nous pouvons dégager plusieurs axes de travail dont la finalité est l'intégration effective de l'ensemble des adolescents des communes.

Il faut noter qu'une telle finalité ne saurait être atteinte sans la participation

des autres partenaires locaux et sans la concertation régulière de ces partenaires.

Les axes de travail définis sont :

- ◆ L'accueil des adolescents, avec un volet activités et un volet accompagnement et aide aux projets.
- ◆ Le réseau de partenaires.
- ◆ L'information et l'orientation.
- ◆ L'action de terrain.

## 5.2. L'accueil

Le premier objectif de cet accueil est de développer des activités variées afin de répondre aux demandes croissantes des jeunes dits « désœuvrés ». Ceci découle de l'évolution grandissante du temps libre dans notre société. C'est ce temps libre qu'il faut exploiter afin qu'il devienne un temps éducatif.

Le second objectif est de développer une mission d'accompagnement et d'aide au montage de projets dans une optique d'implication et de participation des jeunes dans leurs loisirs et dans la vie de la commune. L'aide aux projets favorise la notion de citoyenneté et de responsabilité.

En termes d'accueil, de nombreuses actions sont actuellement en place :

- ◆ Les activités des vacances (l'Accueil de Loisirs, les minis-séjours, le projet jeunes).
- ◆ L'accompagnement scolaire, qui accueille les collégiens sur les deux communes Une fois par semaine dans le cadre du dispositif Réseau Solidarité Ecole (Bibliothèque de Communay et école primaire de Fléviu).
- ◆ Les différents séjours (neige en février, camping en été).

Dans le cadre de l'aide aux projets, il faut noter le suivi des jeunes par leur degré d'implication dans l'association.

- ◆ Les chantiers jeunes.
- ◆ L'accueil jeunes
- ◆ Futsal

## 5.3. Le réseau

L'objectif du réseau est de mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels autour d'un projet global visant à prendre en compte et améliorer la situation des adolescents. En terme d'information, il est question d'offrir aux associations la possibilité de présenter leurs activités notamment lors de journées d'initiation et de pratique (forum des associations, initiation à une activité lors du CLSH). Les adolescents pourraient ainsi découvrir de nouveaux centres d'intérêt.

Le réseau comprend également les associations locales avec lesquelles nous tentons de travailler régulièrement notamment pour la mise en place d'opérations ponctuelles (ex : club de basket).

Enfin, le réseau, a également pour but de travailler avec les communes environnantes, ainsi de nombreuses actions ont lieu avec Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin Du Rhône, Feyzin...

#### 5.4. Information et orientation

L'objectif principal est l'apprentissage pour les adolescents de leur environnement proche, social, éducatif et ludique nécessaire à l'acquisition de repères. La mission consiste également à informer les adolescents dans un souci de prévention. La seconde phase est donc l'orientation de ceux-ci vers des structures plus adaptées à leurs demandes.

Les opérations mises en place par le secteur adolescent ont cours sur les différents lieux ressources des communes afin de permettre aux adolescents de se familiariser avec leur environnement.

Le point info jeunes et la permanence de la mission locale de St Symphorien d'Ozon qui à lieu dans nos locaux tous les mercredis permettent de finaliser notre travail auprès des jeunes.

#### 5.5. L'action sur le terrain

L'action de terrain permet de développer une dynamique sur les quartiers et les lieux de regroupement des adolescents, elle a en outre pour objectif de permettre de repérer les adolescents en difficulté et d'en assurer un suivi minimum.

En développant des actions dans les différents lieux, cela permet de toucher les publics dans chaque quartier.

Enfin, l'action de terrain pousse à se rendre régulièrement sur les lieux de regroupement des adolescents.

#### 5.6. Les priorités

##### 5.6.1. L'organisation des adolescents

Partant du constat du manque de communication intergénérationnelle et de la difficulté des adolescents à s'exprimer clairement et à se faire comprendre, il s'agit de travailler sur la mise en place de moyens pour répondre à ce déficit. L'objectif étant que les adolescents réussissent à trouver leur place et leur rôle en tant que jeune citoyen. La Maison des 5 Espaces est donc chargée d'aider les jeunes à formaliser leur demande et jouer ainsi un rôle de médiateur entre les adolescents et les municipalités.

### 5.6.2. Le réseau

Le réseau d'acteurs qui travaille avec le public adolescent, est organisé. Les actions en partenariat restent ponctuelles et subordonnées à quelques personnes ou quelques associations. Il existe notamment peu de dialogue et de travail en commun avec les associations à dominante sportive. Pourtant, le sport joue un rôle important dans la vie des adolescents.

Il est donc nécessaire de redynamiser le tissu d'acteurs locaux autour de la question de la prise en compte des adolescents et en particulier des adolescents en difficulté sociale, économique ou comportementale.

### 5.6.3. L'Accueil de Loisirs préadolescents/adolescents

Il accueille les jeunes de 9/11 ans (Aziruche) et de 12/17 ans (Azimut) de Ternay et Communay. L'Accueil de Loisirs préadolescents/adolescents fonctionne les vacances scolaires (Toussaint, Noël, février, Pâques, été en juillet et 1<sup>ère</sup> semaine d'août, le mercredi pour les 9-11 ans). L'Accueil de Loisirs est un lieu de socialisation, il permet aux jeunes d'avoir des repères. Il permet de sensibiliser les jeunes aux activités sportives, artistiques ou culturelles en s'appuyant sur la notion de jeu.

#### ◆ Le rythme de l'enfant

Pour les petites vacances scolaires l'inscription se fait en journées entières.

Pour les grandes vacances, l'inscription se fait à la semaine (4 ou 5 jours)

Concernant l'Accueil de Loisirs du mercredi (9/11ans) l'inscription se fait pour l'année étant précisées lors de l'inscription.

Pour les mercredis, l'inscription occasionnelle pour une journée est possible, à titre exceptionnel et en fonction des places disponibles.

L'équipe pédagogique devra conjuguer la vie collective et le respect de l'autonomie.

L'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

#### ◆ Déroulement d'une journée

Le matin accueil échelonné au calme et en douceur

Activités

Repas

Temps de défoulement, temps libre

Temps calme

Activités

Goûter

Départ échelonné, temps libre

#### ◆ Les locaux

L'Accueil de loisirs sans hébergement fonctionne au château de la porte, au foyer rural (Ternay). Les locaux sont spécifiques et partagés avec d'autres associations. Pendant les vacances les locaux nous sont attribués exclusivement Accueil du mercredi au groupe scolaire des Pierres à Ternay pour les 9/11 ans.

- Effectif maximum :

9 à 11 ans → 40 jeunes

12 à 17 ans → 40 jeunes

#### ◆ Le lieu de restauration

Les jeunes mangent à la cantine de l'école des Pierres (Ternay).

#### ◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, le centre de loisirs utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

#### ◆ L'infirmierie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise. Ce lieu permet au jeune d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

#### ◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Entrées et sorties échelonnées de 7h45 à 9h30 le matin et de 17h à 18h15 le soir.

#### ◆ Les repas

Le service et le réchauffement des plats, le nettoyage de la cantine sont pris en charge par une dame de service ayant suivi une formation à l'hygiène. Un animateur si possible est placé à chaque table. Ce moment doit être le plus calme possible, un temps convivial, on prend son temps pour manger. Les jeunes aident à débarrasser.

La confection des repas est prise en charge par un prestataire suivant le procédé « liaison froide ». Un goûter est prévu l'après-midi.

#### ◆ Les espaces, les équipements

Le château

- Bureau du directeur avec sièges afin d'accueillir les parents, téléphone portable...

- Salle cuisine : cette salle est utilisée pour l'activité cuisine.

- Salle poterie : Au rez-de chaussée, elle sert pour les activités manuelles ou salissantes.

- Salle de musique : accueil et activités des 9/15 ans.
- Salle à manger : Cantine de l'école des Pierres. A l'entrée toilettes, lavabos.

#### Le foyer rural

- Rez de chaussée : accueil
- A l'étage : grande salle de spectacle.
- Au 2<sup>ème</sup> étage : salle d'accueil et d'activité.
- Le groupe scolaire des Pierres (Ternay)

#### ◆ L'encadrement :

L'Accueil de Loisirs dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur de l'Accueil de Loisirs, des animateurs(trices) effectif maximum selon la réglementation jeunesse et sport.

#### 5.6.4. Les camps

Ils accueillent les jeunes de 12/17 ans de Ternay. Ils fonctionnent les vacances scolaires en été au mois de juillet (5 ou 12 jours).

Camp et initiation au camping (hébergement sous tente éventuellement). Prise en charge de la vie quotidienne des séjours par les jeunes (repas, courses, vaisselle...) avec l'équipe pédagogique.

Activités de découverte en lien avec le thème et le site du séjour.

#### ◆ Le rythme des jeunes

Ils s'inscrivent sur la durée du camp (mini séjour de 5 jours ou camp de 12 jours)

L'équipe pédagogique devra conjuguer la vie collective et le respect de l'autonomie.

L'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

#### ◆ Déroulement d'une journée

En accord avec les jeunes

Le matin levé échelonné au calme, petit déjeuner

Activités

Repas

Temps libre, temps calme

Activités

Goûters

Repas/diner

Veillée

Coucher échelonné avec horaire limité (repos nécessaire).

◆ Les locaux

Suivant le lieu du camp, en camping.

- Effectif maximum :

12 à 17 ans → 15 jeunes

◆ Le lieu de restauration

Les jeunes préparent leur repas au camp avec les animateurs. Ils respectent la réglementation alimentaire pour l'hygiène.

◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, le camp utilise différents locaux (piscine...) ou sites extérieurs (plage, musées) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

◆ L'infirmierie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise. Ce lieu permet au jeune d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Entrées et sorties échelonnées.

◆ Les repas

Confectionnés par les jeunes et l'équipe pédagogique.

◆ L'encadrement :

Le camp ou le mini séjour dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur de centre de vacances, 2 animateurs(rices) selon la réglementation jeunesse et sport.

### 5.6.5. Le mini séjour

Il accueille les enfants ou les jeunes de 6 à 11 ans (Aziruche) de Ternay et Communay. Il fonctionne les vacances scolaires (été en juillet). Le mini séjour est un lieu de socialisation, il permet aux enfants d'avoir des repères. Il permet de sensibiliser les jeunes aux activités sportives, artistiques ou culturelles en s'appuyant sur la notion de jeu.

◆ Le rythme du jeune

Les parents inscrivent les jeunes pour la durée du séjour.

L'équipe pédagogique devra conjuguer la vie collective et le respect de l'autonomie.

L'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

◆ Déroulement d'une journée

En accord avec les jeunes

Le matin levé échelonné au calme, petit déjeuner

Activités

Repas

Temps libre, temps calme

Activités

Goûters

Repas/diner

Veillée

Coucher échelonné avec horaire limité (repos nécessaire).

◆ Les locaux

Selon le lieu du séjour

◆ Le lieu de restauration

Les jeunes mangent sur le lieu du séjour.

◆ L'infirmierie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise.

Ce lieu permet au jeune d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Selon les dates du séjour

◆ Les repas

Suivant la restauration du lieu du séjour. Un goûter est prévu l'après-midi.

◆ Les espaces, les équipements

◆ L'encadrement :

Le séjour dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur, des animateurs selon la réglementation jeunesse et sport.

### 5.6.6. Le projet jeune

Il accueille les jeunes de 12/17 ans de Ternay et Communay. Il fonctionne les vacances scolaires (Toussaint, Noël, février, Pâques, été en juillet et août). Il permet de proposer des chantiers loisirs pour financer les projets et favoriser l'implication des jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Apprentissage de la vie en collectivité, travail sur la responsabilisation des

jeunes.

Des activités au gymnase pour développer les pratiques sportives. Des sorties, des activités, des mini-camps pour la socialisation.

◆ Le rythme du jeune

Les jeunes viennent à l'heure, à la  $\frac{1}{2}$  journée, à la journée.

L'équipe pédagogique devra conjuguer la vie collective et le respect de l'autonomie.

L'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

Accueil jeunes, Projet jeunes : Inscriptions possibles à tout moment dans l'année.

◆ Déroulement d'une journée

Selon le rythme du jeune.

◆ Les locaux

Le projet jeune fonctionne à l'ancienne caserne des pompiers (Ternay). Les locaux sont spécifiques et partagés avec d'autres associations. Pendant les vacances les locaux nous sont attribués exclusivement

- Effectif maximum :

12 à 17 ans → 24 jeunes

◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, le centre de loisirs utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

◆ L'infirmerie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise. Ce lieu permet au jeune d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Entrées et sorties échelonnées de 9h00 à 19h.

◆ Les espaces, les équipements

◆ L'encadrement :

Le projet jeunes dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur, des animateurs(trices) selon la réglementation jeunesse et sport.

### 5.6.7. L'accueil jeune dans le cadre de l'Accueil de Loisirs

Il accueille les jeunes de 12/17 ans de Ternay. Il fonctionne le mercredi de 14h à 18h. Il permet de faire exister un espace de liberté et de rencontres, pour les jeunes.

De favoriser leur autonomie dans la prise en charge de leurs loisirs et la gestion de l'espace accueil.

De favoriser l'intégration des jeunes en difficultés sociales, scolaires ou familiales.

De développer le « mieux vivre ensemble ».

#### ◆ Le rythme du jeune

Les jeunes viennent le mercredi de 14h à 18h.

L'équipe pédagogique devra conjuguer la vie collective et le respect de l'autonomie.

L'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

#### ◆ Déroulement d'une journée

Accueil puis activités.

#### ◆ Les locaux

Il fonctionne à l'ancienne caserne des pompiers (Ternay). Les locaux sont spécifiques et partagés avec d'autres associations. Pendant les vacances les locaux nous sont attribués exclusivement

- Effectif maximum :

12 à 17 ans → 24jeunes

#### ◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, on utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

#### ◆ L'infirmierie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise.

Ce lieu permet au jeune d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

#### ◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

Entrées et sorties échelonnées de 14h00 à 18h.

#### ◆ Les espaces, les équipements

◆ L'encadrement :

Le projet jeunes dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur, des animateurs(trices) selon la réglementation jeunesse et sport.

#### 5.6.8. Les chantiers jeunes

Pour les jeunes de 12/17 ans de Ternay. Ils fonctionnent les vacances scolaires suivant les besoins les mercredis, samedis. Ils permettent de financer les projets et favoriser l'implication des jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.

◆ Le rythme du jeune

Les jeunes viennent suivant les besoins des chantiers (4 heures maximum par jour).

◆ L'encadrement :

Le projet jeunes dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur, des animateurs(trices) selon la réglementation jeunesse et sport.

#### 5.6.9. Le Futsal

Il accueille les jeunes de 12/17 ans de Ternay. Il fonctionne le mercredi soir hors vacances scolaires.

◆ Le rythme du jeune

Les jeunes viennent le mercredi soir.

L'équipe pédagogique devra conjuguer l'organisation du groupe et le respect des rythmes individuels (savoir gérer la fatigue).

◆ Les locaux

Le Futsal fonctionne à la salle omnisport du Devès (Ternay). Les locaux sont spécifiques et partagés avec d'autres associations.

- Effectif maximum :

12 à 18 ans → 24 jeunes

◆ Les lieux extérieurs

Pour certaines activités, le centre de loisirs utilise différents locaux (gymnase, bibliothèque...) ou sites extérieurs (parc du château...) suivant la réglementation Jeunesse et Sport.

◆ L'infirmierie

Petite salle réservée à cet effet, avec lit, armoire à pharmacie, table et chaise. Ce lieu permet au jeune d'être au calme en attendant ses parents, le médecin.

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

21h à 23h.

◆ L'encadrement :

Le Futsal dispose de son équipe d'encadrement dont l'effectif est prévu comme suit 1 directeur, des animateurs(trices) selon la réglementation jeunesse et sport.

#### 5.6.10. L'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs permet de suivre et d'aider les jeunes qui ont des difficultés. Cette activité constitue une dynamique d'accompagnement éducatif. Elle a pour but de mettre en valeur leurs compétences et leurs acquis, d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales, ou économiques de la ville et de son environnement proche. Elle fonctionne à l'école élémentaire de Fléviu (Ternay) le mardi et à la bibliothèque Municipale (Communay) le vendredi. Elle accueille les collégiens.

◆ Les locaux

Ecole élémentaire de Fléviu (Ternay) et bibliothèque Municipale (Communay).  
Effectif maximum : 15 jeunes

◆ Horaire d'ouverture et de fermeture

De 17h30 à 19h.

◆ Encadrement

1 Coordinateur (le responsable secteur adolescent) coordonne l'ensemble de l'accompagnement scolaire, des animateurs (rices) salariés ou bénévoles.

## 6. SECTEUR JEUNES (18/25 ANS)

### Constat

L'association a entamé un travail en direction de ce public, il y a quelques années.

Développer des projets en direction des jeunes, nécessite avant tout un travail d'accompagnement auprès de ce public.

La priorité est toujours de dynamiser le réseau associatif existant et de travailler en étroite collaboration avec le tissu local, afin de mettre en émulation des interactions sur les différents projets locaux.

L'objectif étant de guider ces jeunes vers une démarche de citoyenneté participative, et petit à petit de les insérer au sein de la vie de leur commune. Plus particulièrement de leur faire côtoyer d'autres jeunes, de les mobiliser sur des actions, en fait de leur faire prendre en main leur citoyenneté.

- ◆ Inciter l'accès à la pratique sportive.
- ◆ Favoriser la formation aux métiers de la culture et du sport, vecteurs d'insertion.
- ◆ Continuer à développer le partenariat avec la Mission locale.
- ◆ Développer un nouveau travail en direction des forces économiques locales (PME-PMI) afin de repérer les potentialités existantes en matière d'emploi pour les jeunes.
- ◆ Mise en place de fiches actions dans un objectif de stimulation et de participation aux associations locales.
- ◆ Utilisation effective du lieu Ressource afin de consulter des informations relevant du domaine économique culturel social (permanence emploi formation : ou ? Quand ? Comment ? Avec qui ? , calendrier des festivités sur les communes et sur la Courly).
- ◆ Inciter les jeunes à s'exprimer dans des lieux où s'exerce la démocratie.

## 7. SECTEUR FAMILLES

La structure a tout au long de son existence développé des relations privilégiées avec les familles des deux communes, ceci dans le cadre du centre de loisirs.

Son orientation en faveur d'une démarche relative au développement social fut engagée, il y a cinq ans par la mise en place du projet contenu dans le contrat d'agglomération.

La structure travaille en direction des familles dites défavorisées en organisant des sorties contenues dans un projet spécifique «vacances familles solidarité ».

Nous avons engagé un partenariat avec la CAF et le Conseil Général pour les vacances d'été.

- ◆ Faire élaborer par les familles, des outils d'éducation pour une citoyenneté active, en les engageant dans le projet associatif.
- ◆ Développer des actions le week-end et en soirée afin de toucher les populations actives et non actives dans une perspective de socialisation, d'échange et de reconnaissance.
- ◆ Créer un espace accueil ouvert aux familles, avec des temps de fonctionnement et une implication effective de l'ensemble des partenaires sociaux. Il s'agit de travailler les relations sociales des familles, et plus particulièrement de mettre en présence des individus et des groupes qui se distinguent par leurs origines, leurs pratiques sociales, ceci dans un espace de socialisation. L'insertion peut effectivement passer par la reconnaissance de ses appartenances sociales voire culturelles, mais aussi par celles d'autrui.
- ◆ Favoriser la création d'un comité de familles intercommunal.
- ◆ Continuer à développer l'atelier d'initiation à la langue française

## 8. SECTEUR ASSOCIATIONS

Représentatives du dynamisme d'une commune les associations revêtent un rôle prioritaire en matière de démocratie locale.

La structure est présente à leur coté afin de contribuer à l'essor du territoire en matière culturelle, sportive et même économique.

La structure dynamise le réseau existant et répond aux attentes du tissu associatif local.

Elle crée les conditions facilitant les interactions entre ses projets et les associations, c'est à dire la mise en place d'une dynamique transversale facilitant les actions mais aussi les informations et la communication.

C'est pourquoi le lieu Ressource au sein de la Maison des 5 Espaces doit être approprié par les associations et le partenariat doit être stimulé et renforcé.

## 9. LES MISSIONS DU PERSONNEL

### 9.1. La Directrice

En plus des obligations relatives à la gestion administrative et financière, la

Directrice est chargée spécialement de réaliser trois grands objectifs

- ◆ Conduire le projet de la structure
- ◆ Manager son équipe
- ◆ Valoriser la structure

#### 9.1.1. Conduire le projet

La Directrice élabore avec son équipe le projet pédagogique de la structure, projet fondé sur les besoins spécifiques des adhérents, sur la cohérence de sa mise en œuvre et sur une recherche constante de qualité de service.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs définis par le Conseil d'Administration, la Directrice en est le garant. Elle est responsable de sa mise en œuvre, de son évolution, de son actualisation.

La Directrice organise le fonctionnement de la structure en conséquence.

#### 9.1.2. Manager son équipe

La Directrice conduit son action et élabore ses stratégies en s'appuyant sur le Conseil d'Administration. Elle s'emploie à motiver les personnels, à obtenir leur adhésion au projet et statut de l'association, à renforcer leur professionnalisme, leur aptitude au travail en équipe et à développer en eux le sentiment d'appartenance à une même structure (Identité de la structure).

La Directrice s'entretient périodiquement avec les responsables de secteur (enfants - adolescents) afin de pouvoir les apprécier et les étayer dans l'exercice de leur mission.

Elle crée, au sein de la structure, les conditions d'une bonne circulation de l'information et veille en toutes circonstances à la sécurité morale et physique de la personne accueillie.

#### 9.1.3. Valoriser la structure

La Directrice a le souci constant de promouvoir l'image de la structure dans son environnement. Pour ce faire, elle prend toute initiative qui semble utile afin d'

«ouvrir » la structure et pour être reconnue par ses partenaires.

Elle veille aussi à la qualité de l'accueil dans la structure tant pour les adhérents et les personnels, que pour les visiteurs.

- **Les conditions d'exercice de la mission**

La Directrice adhère aux valeurs de l'association et à son projet. Elle représente l'association au sein de la structure. Elle est responsable de la bonne marche de la structure et dispose pour cela des délégations nécessaires.

Elle en tient régulièrement informé-le Conseil d'Administration.

En outre, elle est étroitement associée à l'élaboration des décisions prises par l'association concernant la structure (budgets, investissements, projets intercommunaux...) et participe aux séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Elle se tient régulièrement informée des évolutions qui interviennent dans son environnement au plan social, culturel, économique, démographique, de façon à pouvoir adapter la structure à ces contraintes.

Par délégation du Conseil d'Administration, la Directrice représente la structure auprès des partenaires extérieurs. De son côté elle peut déléguer certaines de ses tâches à ses collaborateurs.

La Directrice est responsable du tutorat des stagiaires, elle peut déléguer ce tutorat à ses collaborateurs.

La Directrice rend compte des résultats de son action auprès du Conseil d'Administration.

## 9.2. L'animateur responsable de secteur

L'animateur responsable de secteur assure la prise en charge collective d'un groupe d'enfants, de jeunes dans le cadre d'un projet qu'il a élaboré avec l'équipe sous la responsabilité de la Directrice et qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Cependant, tout en tenant compte des compétences, de l'expérience, et des aptitudes relationnelles de chacun, l'association exigera de la part des animateurs responsables de secteur davantage d'initiatives et de responsabilités, notamment :

- ◆ Il est le directeur de l'Accueil de loisirs mais peut-être remplacé en cas d'absence par un autre directeur suivant la réglementation jeunesse et sport.
- ◆ Dans la conduite du projet socio - éducatif (conception, réalisation, évaluation).
  
- ◆ La gestion budgétaire (il est consulté pour l'emploi des crédits affectés à son secteur) de par sa présence régulière le responsable de secteur est naturellement conduit à soutenir et accompagner les personnes accueillies dans l'ensemble des actes et des conduites de la vie en société (autonomie, communication, comportement), de stimuler l'approche culturelle (loisirs, activités culturelles, intégration dans les clubs sportifs, associations culturelles).

Il contribue ainsi à faire de l'individu un citoyen responsable.

- ◆ Durant son action, le responsable de secteur veille en tout lieu et en toutes circonstances à la sécurité morale et physique de la personne accueillie.
  
- ◆ Il veille au respect des diverses réglementations qui s'appliquent dans la conduite des activités socio - éducatives.
  
- ◆ Le responsable de secteur peut assurer la fonction de tuteur auprès de stagiaires.

## 9.2. La secrétaire

Elle est chargée de :

- ◆ L'accueil du public, l'information
- ◆ Prendre les adhésions, les inscriptions
- ◆ Répondre au téléphone, diriger les appels, prendre les messages, prendre les rendez-vous.
- ◆ L'élaboration et la frappe des courriers, rapports...
- ◆ L'élaboration des tableaux Excel pour les présences des enfants, des animateurs, CCAS, communes...
- ◆ Saisies adhésions, paiements, présences...
- ◆ Préparation rentrée scolaire (carte adhésion, cahier de présences, paiements...)
- ◆ Comptabilité : Faire les caisses, remise de chèques, vérification paiements e

relances, factures, aide aux payes et cotisations sociales, aide à la trésorerie (banque, caisse).

- ◆ Communication : Envois courriers, préparation articles de presse et bulletins municipaux, élaboration de tracts et affiches...

### 9.3. Le Directeur (adjoint) de l'Accueil de loisirs, de centres de vacances ou séjours

- ◆ Il suit les directives et orientations données par le Conseil d'Administration et la Directrice de l'association.
- ◆ Il est garant du projet pédagogique et de sa mise en œuvre.
- ◆ Il veille au respect des diverses réglementations qui s'appliquent dans la conduite des activités socio-éducatives.

Il prend en charge

- ◆ La Mise en place du budget prévisionnel, comptabilité et gestion de trésorerie.
- ◆ Le Recrutement du personnel
- ◆ Le Suivi des stagiaires
- ◆ Les Relations avec les parents, associations...

### 9.4. L'animateur(trice)

L'animateur assure la mise en œuvre et encadre des activités socio - éducatives auprès d'un groupe d'enfants, d'adolescents, de jeunes.

Ces activités définies par l'équipe dans le cadre du projet de la structure sont sous la responsabilité de la Directrice et du responsable de secteur.

Il veille à la sécurité morale et physique du groupe ou de l'individu.